

**ATELIER RATTRAPAGE DU LANCEMENT DU CYCLE 2017 DU PROGRAMME
DE COMPARAISON INTERNATIONALE (PCI)
Abidjan, Côte d'Ivoire, du 06 au 09 juin 2017**

TERMES DE REFERENCE

I. Introduction

1.1. La Banque africaine de développement organise, en collaboration avec AFRISTAT, l'INS Cote d'ivoire, un atelier de lancement du cycle 2017 du Programme de Comparaison Internationale (PCI) pour l'Afrique. L'atelier se tiendra à Abidjan, en Côte d'Ivoire, du 06 au 09 juin 2017 et rassemblera environ 20 participants de Pays membres régionaux (PMR), des Communautés économiques régionales (CER), des Centres de formation statistique (CFS) et de la Banque mondiale. Cet atelier fait suite à celui organisé à Lusaka en janvier et auxquels les 20 pays participants n'ont pu prendre part.

1.2. L'ordre du jour est joint en annexe.

II. Contexte

2.1. Le Programme de comparaison internationale est une initiative statistique mondiale lancée en 1970 en vue de produire des données comparables sur les prix et les dépenses ainsi que les parités de pouvoir d'achat (PPA) afin de faciliter des comparaisons entre pays de niveaux de prix, du produit intérieur brut (PIB) et des agrégats économiques y relatifs en termes réels et sans distorsions des prix et des taux de change. A l'origine, le PCI est justifié par le constat selon lequel les mesures des agrégats économiques basées sur les taux de change ne reflètent pas les différences réelles de niveaux de prix entre pays, et sont de ce fait inappropriées pour les décisions de politique qui en principe portent sur des volumes non affectés par les distorsions de prix. En établissant des équivalences en parités de pouvoir d'achat dans lesquelles une unité de monnaie permet d'acquérir la même quantité de biens et services dans tous les pays, les données sur les PPA permettent d'effectuer des comparaisons inter-pays des agrégats et des structures économiques basées sur des volumes sans effet-prix et sans distorsions des taux de change.

2.2. Environ 200 pays ont participé au cycle du PCI de 2011, dont 50 d'Afrique. Le programme est géré globalement par la Banque mondiale et mis en œuvre par région - en Afrique, en Asie et dans les îles du Pacifique, en Amérique du Sud, dans la Communauté des États indépendants (CEI) et en Russie, en Asie occidentale et en Europe. Les programmes régionaux sont gérés par différentes institutions et pays chefs de file. L'Office statistique de l'Union européenne (Eurostat) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) gèrent la comparaison pour leurs pays membres. En Amérique du Sud, les travaux sont gérés par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), en Asie, par la Banque asiatique de développement, en Asie occidentale, par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), et dans les pays de la CEI par la Russie et le Secrétariat de la CEI.

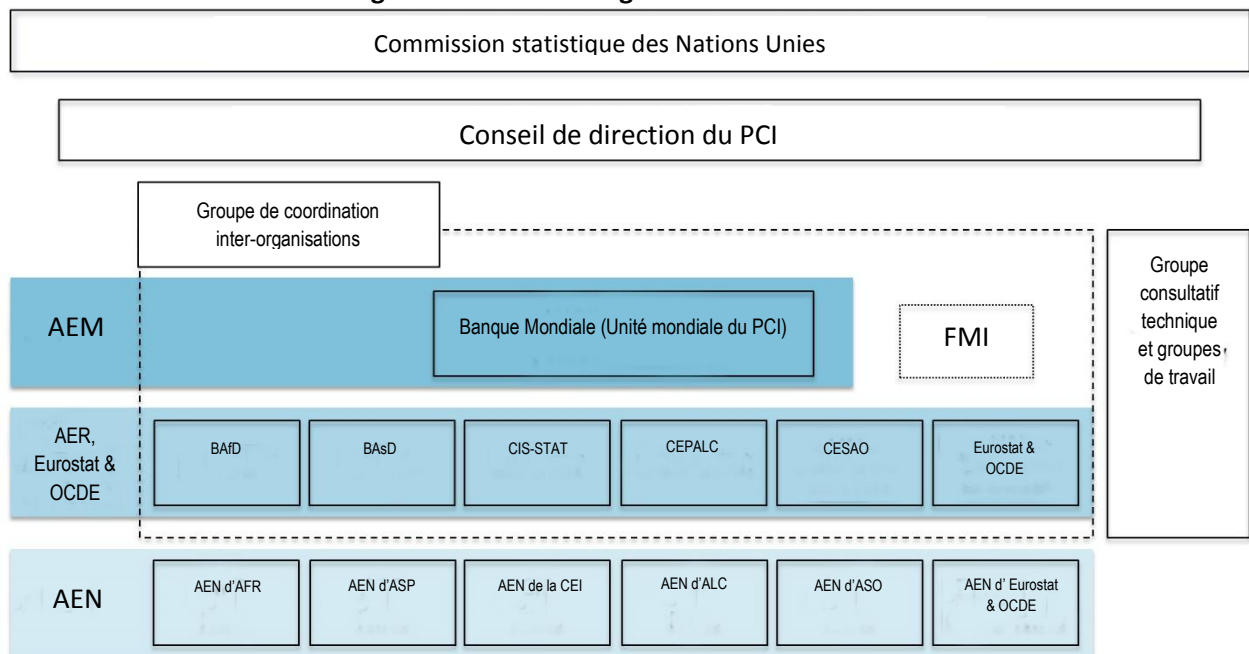
2.3. La Banque africaine de développement (BAD) gère le programme Afrique depuis 2002, première fois qu'une institution africaine assumait cette responsabilité depuis la création du PCI. Les cycles précédents du PCI pour l'Afrique furent gérés par Eurostat. Pour le cycle 2011 du PCI, tous les pays africains, à l'exception de la Somalie et l'Erythrée, ont indiqué leur intérêt à participer. En Afrique, contrairement aux autres régions, la BAD a conçu le PCI-

Afrique pour servir également de plate-forme de renforcement des capacités pour les statistiques des prix et des comptes nationaux dans les pays africains participants. Pour le cycle 2017, les travaux en Afrique seront menés dans le cadre des programmes d'ensemble de renforcement des capacités statistiques de la BAD approuvés par le Conseil en novembre 2015. Le travail de la Banque dans ce domaine a été soutenu par les diverses phases de ses programmes de renforcement des capacités statistiques approuvés par le conseil d'administration du FAD depuis 2004. Pour le cycle 2017, les travaux de démarrage en Afrique seront effectués dans le cadre du programme global de renforcement des capacités statistiques (RCS) de la BAD approuvé par le Conseil en novembre 2015. Les travaux seront maintenus au-delà de 2017 à travers des phases subséquentes du RCS qui seront soumises à l'approbation du Conseil.

2.4. Jusqu'à une date récente, les cycles du PCI ont été mis en œuvre presque tous les six ans. Reconnaissant la nécessité de procéder à des estimations des PPA plus fréquentes et plus fiables, au cours de sa 47^{ème} session tenue en 2016, la Commission statistique des Nations Unies (CSNU) a décidé que le PCI deviendrait un élément permanent du programme statistique mondial, à mettre en œuvre plus fréquemment prévoyant de plus brefs intervalles inter-rounds, mieux en phase avec es programmes statistiques nationaux réguliers, et s'inscrivant dans un cadre de gouvernance léger et stable.

2.5. La structure de gouvernance du PCI, présentée dans la figure 1 ci-dessous, comprend la CSNU, un conseil de direction, un groupe de coordination inter-organisations, un groupe consultatif technique (GCT) et des groupes de travail. Dans ce schéma, l'agence d'exécution mondiale, les agences régionales d'exécution et l'Office statistique de l'Union européenne (Eurostat) et l'OCDE, ainsi que les agences nationales d'exécution mènent les différentes activités de coordination et de mise en œuvre du programme.

Figure 1: Structure de gouvernance du PCI



Acronymes: Agence d'exécution mondiale (AEM); Agences d'exécution régionales (AER); Agences d'exécution nationales (AEN); Banque africaine de développement (BAfD); Banque asiatique de développement (BAsD); Comité statistique inter-États de la Communauté des États indépendants (CIS-STAT); Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC); Commission économique et sociale des

Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO); Office statistique de l'Union européenne (Eurostat); Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE); Fonds monétaire international (FMI); Afrique (AFR); Asie et Pacifique (ASP); Communauté des États indépendants (CEI); Amérique latine et Caraïbes (ALC); Asie occidentale (ASO).

2.6. La BAD est membre des divers organes de gouvernance du PCI, y compris le Conseil de direction, qui est l'organe stratégique et politique de toutes les activités du PCI. Le Conseil de direction est composé de 18 membres - 11 sièges réservés aux pays sur une base tournante (actuellement, les pays africains sont représentés par l'Afrique du Sud et le Sénégal); tandis que les agences de développement disposent de 7 sièges répartis comme suit: i) cinq sièges permanents pour la Banque mondiale, le FMI, la Division Statistique des Nations Unies (DSNU), la BAD et la Banque asiatique de développement; ii) un siège tournant pour l'OCDE et Eurostat; et iii) un siège tournant pour les autres programmes régionaux en vue de leur représentation régulière au sein du Conseil. Il s'agit notamment de la Commission économique pour l'Amérique latine et des Caraïbes (CEPALC), de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et du Comité statistique interétatique de la Communauté des États indépendants (CIS-STAT).

2.7. Le Conseil de direction est conseillé par un groupe consultatif technique composé de 10 experts éminents dans les disciplines relatives aux parités de pouvoir d'achat (PPA). Il s'agit d'universitaires de premier plan (y compris certains lauréats du prix Nobel comme Angus Deaton), des praticiens, d'anciens statisticiens en chef et d'éminents utilisateurs. Les membres participent à titre indépendant et non comme représentants d'une région ou d'une institution particulière. Le GTC a pour rôle: i) d'élaborer un programme de recherche technique pour orienter le programme, en se concentrant à court terme sur les aspects méthodologiques liés aux séries chronologiques des PPA et en améliorant la qualité et la fiabilité; ii) de mettre en place des groupes de travail pour mettre en œuvre le programme de travail de la recherche; iii) d'évaluer les résultats de la recherche et les propositions méthodologiques; et iv) d'examiner la robustesse méthodologique et la qualité globale des estimations des PPA.

III. Utilisations et applications des données de parité de pouvoir d'achat

3.1. L'objectif principal du PCI est d'estimer les parités de pouvoir d'achat (PPA) utilisées pour comparer la production des économies et le bien-être matériel de leurs habitants, en contrôlant les différences de niveaux de prix et en fournissant une base commune d'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. En outre, les PPA sont utilisées pour comparer les niveaux de prix, la productivité du travail et la compétitivité commerciale entre les économies. Pour estimer les PPA, le PCI requiert des prix des biens et services comparables d'une économie à l'autre et une ventilation du produit intérieur brut (PIB) national en catégories de dépenses détaillées, selon la classification PCI des dépenses finales du PIB.

3.2. Les avantages des PPA et des données converties en PPA étant devenus plus évidents, la population et les types d'utilisateurs ont augmenté. Les organisations internationales, les universités, les analystes économiques, les entreprises du secteur privé et les décideurs utilisent des données basées sur les PPA pour analyser les niveaux d'activité économique, la productivité, le revenu, l'investissement et les inégalités dans la répartition des revenus entre pays et pour compiler des statistiques régionales et mondiales de pauvreté.

3.3. Les données du PCI permettent également d'analyser les caractéristiques structurelles de l'économie à l'aide des prix internationaux. Par exemple, les structures économiques et de

prix des pays à différents stades de développement pourraient être examinées par rapport à un pays de référence. Un pays pourrait également prendre des mesures d'amélioration de sa compétitivité en se fondant sur l'analyse de sa structure de prix par rapport aux niveaux de prix régionaux. Une telle analyse peut mettre en évidence la nécessité d'améliorer les installations de transport et de stockage, les emballages et les pratiques de commercialisation pour réduire les coûts de transaction et attirer ainsi les investissements. Les parités de pouvoir d'achat (PPA) sont également utiles pour comparer la taille réelle des économies et le niveau de bien-être matériel de la population d'un pays. En outre, le PIB converti en PPA est utilisé pour normaliser d'autres variables économiques telles que les émissions de carbone par unité de PIB, la consommation d'énergie par unité de PIB, le PIB par employé ou le PIB par heure travaillée.

3.4. Les sociétés multinationales utilisent de plus en plus les données du PCI pour le suivi et l'évaluation de l'évolution des taux de change parce que leurs décisions d'investissement sont fondées sur les valeurs réelles du rendement de leur investissement. Les données du PCI sont également utilisées pour évaluer les coûts d'investissement à l'échelle nationale, y compris les coûts unitaires de main-d'œuvre et de matériaux, et la détermination de la viabilité des projets, de la taille des marchés et de l'allocation des actifs. L'évaluation du potentiel de croissance des industries et des risques d'investissement associés entre les pays est une autre utilisation potentielle importante des données du PCI dans le secteur privé. Certaines entreprises spécialisées utilisent également les données du PCI pour déterminer mensuellement les indemnités de coût de la vie ajustées en fonction des PPA pour répondre aux besoins des multinationales, des grandes organisations non gouvernementales et des agences internationales de développement.

3.5. Au niveau international, les données des PPA servent notamment à établir le seuil international de pauvreté (Banque mondiale), à construire l'indice de développement humain (PNUD), à comparer les dépenses de santé par habitant (Organisation mondiale de la santé), à évaluer les dépenses d'éducation par habitant (UNESCO), à suivre le bien-être des enfants (UNICEF), à comparer la taille relative des économies et en estimer les moyennes pondérées des taux de croissance régionaux (Fonds monétaire international et BAFD), et à ajuster les salaires et les indemnités d'expatriation au coût de la vie (donateurs). Les PPA sont également essentiels pour informer divers programmes de développement internationaux et nationaux. Cela inclut l'Agenda 2063, des indicateurs donnés relatifs à divers objectifs des ODD et assurément les 5 priorités de la Banque. La mesure de l'objectif 1 des ODD : «Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde» reposera sur le seuil de pauvreté international de 1,90 dollar par jour mesuré en PPA pour suivre les progrès de réduction du nombre de personnes vivant dans la pauvreté absolue.

IV. Objectifs et résultats escomptés de l'atelier

4.1. L'objectif principal de l'atelier est de lancer les activités du PCI-Afrique 2017 et de dégager un consensus sur le programme de travail du PCI pour 2017 et au-delà. Les statisticiens des prix et les comptables nationaux seront informés des différents instruments de collecte de données à utiliser pour le cycle de 2017, de leurs similitudes et différences par rapport aux cycles précédents du PCI. Aux premiers rangs de l'ordre du jour figureront également le consensus à dégager sur la liste africaine et la liste mondiale centrale ainsi que l'aperçu général de l'ensemble du programme. Les données recueillies en 2015-2016 seront également examinées et raccordées aux activités de collecte de données pour 2017 et au-delà. Enfin, l'atelier se concentrera sur diverses méthodes de calcul des PPA et sur la meilleure façon d'intégrer les processus de collecte de données du PCI dans les programmes statistiques

réguliers en cours dans les PMR, comme les enquêtes mensuelles sur les prix à la consommation, entre autres initiatives continues.

4.2. À la fin de l'atelier, on s'attend à ce que les statisticiens des prix et les comptables nationaux des PMR participants soient parfaitement au courant du programme de travail pour le PCI 2017 et des échéanciers mondiaux de transmission des données. Les statisticiens seront également familiarisés avec les procédures de collecte de données du PCI 2017 et les méthodes de calcul des PPA couramment utilisées. Tous les PMR participants auront évalué l'adéquation des données recueillies en 2015 et 2016 aux processus d'extrapolation vers l'année de référence 2017, c'est-à-dire la conformité aux exigences de base de la comparabilité. Un consensus s'établira entre toutes les parties prenantes sur les dispositions et les responsabilités de mise en œuvre du programme aux niveaux national, sous-régional et régional. Ces modalités de mise en œuvre porteront sur toute la durée de l'exercice de comparaison, c'est-à-dire la période allant de la collecte des données en 2017 au calcul et à la publication des résultats en 2019. Plus précisément, elles porteront sur: les enquêtes sur les prix des biens de consommation des ménages et des biens et services d'investissement; la compilation des dépenses détaillées du PIB; les procédures de validation des données de prix et des comptes nationaux; le calcul des parités de pouvoir d'achat (PPA) et des valeurs de dépenses réelles; l'examen des estimations du PIB déflaté par les PPA; la transmission des données d'un niveau à un autre; le respect des cadres d'assurance de la qualité des données; et l'élaboration de procédures visant à établir fermement l'approche de référence continue en Afrique.

V. Participants

5.1. L'atelier réunira environ 20 participants provenant de PMR représentés chacun par des experts en comptabilité nationale et en statistiques des prix. Des représentants des centres de formation statistique, des communautés économiques régionales et de la Banque mondiale y assisteront également.

VI. Conclusion

6.1. Les Administrateurs sont invités à prendre note des informations qui précèdent concernant le projet d'atelier de lancement du PCI 2017 et les dispositions de mise en place correspondantes.